

CHAPITRE PREMIER

HISTOIRE ET THEORIES

1.1 Cadre historique de la relation bilatérale.

La relation bilatérale canado-mexicaine a sans aucun doute connu un parcours inespéré, pour ne pas dire surprenant, surtout si on compare leurs histoires respectives qui en font plutôt de « lointains cousins »¹ du continent américain, qui n'ont eu pour longtemps pour affinité que le fait d'être voisins des Etats-Unis d'Amérique. En effet, ces deux pays du Nouveau Monde ont vécu des périodes formatrices bien différentes. Pendant que le Mexique prenait les armes contre l'Espagne pour obtenir son indépendance au début du XIXe siècle, le Canada était toujours une colonie britannique, membre formel d'un empire qui en était à son apogée, et loin de croire en sa possible émancipation. Au moment où les Mexicains s'apprêtaient à prendre les armes pour la seconde fois en un siècle avec la révolution de 1910, les Canadiens formaient une jeune démocratie constitutionnelle (depuis 1867), étant toutefois encore partie de l'Empire britannique et se préparant à envoyer des troupes militaires en Europe sous le commandement des généraux anglais, lorsque les dommages causés par la Première Guerre mondiale allaient en créer le besoin. Lorsque vient la Seconde Guerre mondiale, le Canada est déjà une démocratie plus expérimentée, alors que le Mexique est passé d'une dictature d'un seul homme à la dictature d'un seul parti politique. C'est dans ce contexte formateur plutôt contradictoire que le Canada et le Mexique s'intéresseront l'un

¹ Mots employés par Son Excellence Gaëtan Lavertu, ex-ambassadeur du Canada au Mexique, lors des célébrations du soixantième anniversaire des relations bilatérales en 2004. L'entièreté de son commentaire se retrouve sur le site suivant : <http://www.dfait-maeci.gc.ca/mexico-city>.

à l'autre et entameront une relation qui encore aujourd'hui démontre beaucoup de potentiel.

C'est à partir du mois de janvier 1944 que l'on peut parler d'une relation bilatérale entre le Canada et le Mexique. A cette époque, le plus haut tribunal de justice canadien en matière de droit civil, ou la dernière cour d'appel, c'était encore le Comité judiciaire du Conseil privé², et la Confédération canadienne n'était pas encore complète, Terre-Neuve manquant au compte.³ Le Canada était sur le point de se détacher presque complètement de la Mère Patrie⁴, mais en faisait encore officiellement partie, et par conséquent ne disposait pas d'un service diplomatique propre très développé. Dès lors, lorsque le Premier ministre canadien William Mackenzie King décide d'entreprendre des pourparlers avec le Mexique dans le but d'échanger des missions diplomatiques, il s'agit d'un acte d'une grande importance dans l'histoire de la diplomatie canadienne, qui en était alors à ses premiers battements d'ailes. Ironie de l'histoire, c'est à Washington D.C., par l'entremise de leurs ambassades respectives dans la capitale américaine, que les pourparlers officiels commencent et formalisent la relation avec l'échange de missions diplomatiques dans les capitales canadienne et mexicaine. Dès lors, les Etats-Unis allaient être au coeur de leur relation, un prélude au processus d'intégration nord-américaine qui suivrait son cours plusieurs années plus tard.⁵

² « La création et les débuts de la Cour », histoire de la Cour Suprême du Canada sur le site http://www.scc-csc.gc.ca/aboutcourt/creation/index_f.asp, consulté le 28 février 2008.

³ Ce n'est qu'en 1949 que Terre-Neuve joint la Confédération canadienne. Voir <http://www.collectionscanada.gc.ca/confederation/023001-2100-f.html>, consulté le 28 février 2008.

⁴ Encore aujourd'hui, la Reine Elizabeth II figure comme chef de l'Etat canadien, par l'entremise de son représentant officiel, le Gouverneur général, puisque la Constitution canadienne le stipule ainsi depuis 1867 et n'a jamais été changée. Le Canada est peut-être aujourd'hui un pays autonome, il est cependant encore lié à sa Mère Patrie par les liens sacrés de sa Constitution.

⁵ Données historiques concernant la relation bilatérale recueillies sur le site de l'Ambassade du Canada au Mexique, dans une série de courts articles informatifs rédigés dans le cadre des célébrations du soixantième anniversaire de la relation bilatérale. Site : <http://www.dfait-maeci.gc.ca/mexico-city>.

Durant les 64 dernières années, plusieurs initiatives bilatérales et multilatérales ont été entreprises grâce auxquelles le Canada et le Mexique ont pu renforcer les liens qui les unissent. Parmi les plus importantes, on compte bien entendu le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS), sur le plan bilatéral, et l'ALÉNA, sur le plan multilatéral. Aussi, les deux pays ont à maintes reprises travaillé ensemble dans diverses autres domaines, entre autres en ce qui a trait à la coopération parlementaire, à la coopération en matière de développement, à la coopération culturelle et aux relations scolaires et universitaires, pour ne nommer que ceux-là.⁶ En 2006, lors des élections présidentielles mexicaines, Elections Canada a d'ailleurs agi comme consultant et observateur auprès de l'Instituto Federal Electoral (IFE) en matière de transparence et de légitimité. Cette collaboration donnera d'ailleurs son envol à une nouvelle initiative des gouvernements canadien et mexicain, l'Alliance Canada-Mexique, qui envisage un futur plus que prometteur pour les deux pays.⁷ Les différents niveaux de coopération énumérés ci-haut feront l'objet d'une analyse plus détaillée plus loin dans ce travail, certains méritant d'être soulignés pour leurs bénéfices, d'autres pour leurs résultats plutôt ambivalents. Mais d'abord, il est nécessaire d'analyser ladite relation bilatérale à l'aide d'un cadre théorique adéquat, c'est-à-dire actuel et le plus près de la réalité possible, analysant les concepts clef liés à la problématique.

1.2 Cadre théorique de la relation bilatérale.

A cette époque de mondialisation généralisée, plusieurs questions ont été soulevées à savoir si le monde allait être bouleversé au point de ne plus être le même que

⁶ Voir note précédente.

⁷ Selon les commentaires recueillis lors de l'entrevue de M. Daniel Caron, chef de mission adjoint de l'Ambassade du Canada au Mexique, le 21 décembre 2007.

trente ou quarante ans auparavant. Pour ce qui est de la science politique, il est clair que certaines questions n'ont pas encore obtenu de réponses convaincantes, en ce qui concerne certains concepts, par exemple. Le concept qui s'est le plus vu discuté et remodelé est sans aucun doute celui de la souveraineté de l'Etat, maintes fois redéfinie au cours de l'Histoire. La présente analyse tentera de situer le débat autour de ce concept et d'en arriver à une version digérée et consensuelle du terme. Aussi, il s'agira d'interpréter la réalité politique et économique actuelle de l'Amérique du Nord à l'aide de deux théories principalement, celles-ci étant l'interdépendance complexe de Robert Keohane et Joseph Nye et la société de réseaux telle que vue et élaborée par Manuel Castells. Evidemment, d'autres théories seront présentées pour appuyer ou nuancer ces principales conceptions de la réalité actuelle, nous menant peu à peu à l'élaboration d'un instrument théorique qui permettra d'analyser la relation bilatérale de manière plus concise. Le concept de souveraineté sera d'ailleurs soumis à l'interprétation de ces théories, ainsi que les institutions internationales comme instrument concret de la politique et de l'économie du système international en général et du bloc nord-américain plus spécifiquement.

1.2.1 La souveraineté de l'État

La souveraineté de l'État, concept primordial des relations internationales, de la science politique en général, du droit international aussi, est une réalité changeante, ou plutôt actuellement en changement. Pendant longtemps en effet il en aura été question comme d'une caractéristique *de facto* de tous les États reconnus par la communauté internationale. Un État dit souverain était tout simplement considéré comme capable d'exercer « des droits souverains et exclusifs sur une zone géographique déterminée

[étant] constituée par les trois éléments : terre, eau – et notamment la mer -, air. »⁸ Tout État recevait ce qualificatif s'il répondait à ce critère. Cependant, avec le temps, cette définition a commencé à être contestée, surtout à partir du moment où le capitalisme a commencé à s'internationaliser, menaçant la stabilité de la souveraineté telle que comprise auparavant. L'avènement des accords de libre-échange, par exemple, a ouvert la porte à la cession de certains droits « souverains et exclusifs », de manière volontaire certes, mais tout de même. La création et la multiplication des organisations internationales et régimes internationaux de toutes sortes ont aussi entraîné la réduction des droits « souverains et exclusifs » de l'État, encore une fois volontairement et de manière consensuelle. Reste à savoir s'il a toujours été question de bénéfices pour toutes les parties, car bien qu'elle ait été réduite par consensus, la souveraineté « perdue » affectera vraisemblablement plus à un État qu'à un autre. Il en sera d'ailleurs question un peu plus loin dans ce travail.

Dans un même ordre d'idées, il faut souligner que la souveraineté, comme elle était comprise jusqu'au XIX^e siècle peut-être, peut aussi être définie de différentes autres façons. Gonidec et Charvin reviennent d'ailleurs sur leur définition originale de la souveraineté et en présentent deux autres selon une approche assez intéressante. En effet, ils établissent le concept renouvelé selon deux points de vue : d'un point de vue négatif et d'un point de vue positif. Du point de vue négatif, « la souveraineté est tout simplement l'absence de subordination à l'égard d'un autre État, à l'égard d'une autre entité internationale », alors que d'un point de vue positif ils font référence à la compétence de l'État et au fait « que la souveraineté implique l'exclusivité, l'autonomie et la plénitude

⁸ Pierre-François Gonidec et Robert Charvin, *Relations Internationales* (Paris : Montchrestien, 1983), 14.

de la compétence.»⁹ Selon cette approche, on peut constater que la perte des droits «souverains et exclusifs» sur le territoire, lorsque réalisée par l'entremise d'un consensus entre deux entités souveraines n'implique alors pas l'érosion de la souveraineté. Il n'y a pas subordination, sinon consensus, et il n'y a pas non plus perte de la compétence sinon précision et spécification du champ de compétence de l'État. Bref, une nouvelle réalité concernant l'État, et selon ces auteurs, la souveraineté reste intacte.

Ce n'est toutefois pas tous les experts en relations internationales qui voient d'un œil si innocent la redéfinition de la souveraineté de l'État. En effet, d'autres, comme James Rosenau, analysent ce concept avec un peu plus de profondeur. Rosenau jette un regard sur le monde actuel et y fait référence comme étant un monde de plus en plus régi par les changements technologiques et plus précisément dans le domaine des technologies de l'information. Selon lui, la souveraineté étatique a souffert et continue de souffrir d'une érosion et se voit ainsi diminuée par l'avènement et la vitesse fulgurante à laquelle se multiplient les technologies de l'information.¹⁰ De plus, Rosenau illustre comment l'État n'est plus le seul détenteur de l'autorité, celle-ci se trouvant désormais répartie entre les États, les régimes internationaux et les autres acteurs des relations internationales issus de la mondialisation, tels que les entreprises multinationales et les minorités ethniques pour ne nommer que ceux-là. L'État ne cède donc plus une partie de sa souveraineté par consensus, sinon par la force des choses et sous la pression exercée par les autres acteurs qui prennent de plus en plus d'importance. Rosenau parle d'ailleurs d'un nouveau cadre théorique qu'il utilise pour analyser le monde actuel, la

⁹ Gonidec et Charvin, 46-47.

¹⁰ James N. Rosenau, "States, Sovereignty, and Diplomacy in the Information Age," *United States Institute of Peace* (25 février 1999), <http://www.usip.org/virtualdiplomacy/publications/reports/jrosenauISA99.html> (consulté le 9 avril 2007).

fragmegration, c'est-à-dire la fusion entre la fragmentation (de l'autorité) et l'intégration de plus en plus grande qui existe entre les pays et les régions du monde. Ce n'est toutefois pas un concept que j'aborderai ici. Je poursuivrai plutôt mon survol de la définition actuelle de la souveraineté de l'État en passant à un autre auteur qui mérite d'être mentionné : Robert Keohane.

Keohane abordait en 2002 le concept de souveraineté en comparant son interprétation du point de vue des Etats-Unis et du point de vue de l'Union Européenne. Il est important de faire mention de cette comparaison de Keohane, puisque de savoir comment les Etats-Unis interprètent la souveraineté nous mènera directement à son interprétation nord-américaine en général et comment cela aura un effet sur le développement des relations Canada-Mexique ainsi que sur le futur du processus d'intégration nord-américaine. Keohane commence par établir le fait que la première souveraineté qu'ont adoptée les États modernes et avec laquelle ils ont obtenu du succès est la « souveraineté externe », le concept classique inventé par les Européens qui consiste en la capacité d'un État « d'avoir le contrôle de ses politiques externes et d'être libre face aux structures d'autorités externes ». L'Europe et les Etats-Unis ont adopté ce concept au cours des derniers siècles, mais l'histoire récente nous a montré que pendant que les Etats-Unis continuaient de s'afférer à ce vieux concept, l'Europe en adoptait un nouveau : celui de la « souveraineté mise en commun », ou *pooled sovereignty*.¹¹ D'un côté, le Vieux Monde s'en allait vers une définition nouvelle du concept, en accord avec une réalité nouvelle correspondant à l'intégration des marchés et à la gouvernance globale par l'entremise des institutions internationales. L'Europe a évolué, et une partie

¹¹ Robert O. Keohane, "Ironies of Sovereignty: the European Union and the United States." *Journal of Common Market Studies* Volume 40, Numéro 4 (Novembre 2002), 743-4.

de cette évolution devait passer par une cession volontaire de la souveraineté des États membres, ou plutôt une « mise en commun » de leurs souverainetés respectives pour le bien commun. D'un autre côté, le leader incontesté du Nouveau Monde en restait au *status quo*, avec le même vieux concept des temps de l'indépendance. Pour les États-Unis, il n'est pas question de partager sa souveraineté. On s'en rend bien compte lorsque l'on constate que le gouvernement américain ne participe qu'aux institutions internationales où il peut exercer un pouvoir considérable, si ce n'est pas déterminant. Quelle implication cela peut-il avoir pour ce qui est de l'avenir de l'Amérique du Nord ? Et plus spécifiquement, quel avenir peut-il exister pour le Canada et le Mexique dans ce contexte ?

Les États-Unis ont appliqué le concept de la souveraineté externe plus d'une fois en Amérique du Nord, et ils ont aussi démontré qu'ils n'étaient pas prêts à partager la responsabilité de certains problèmes bilatéraux avec le Canada et le Mexique. Deux exemples assez simples en font foi. Le premier, c'est le problème de l'immigration illégale des Mexicains. Au lieu de chercher à créer des mécanismes de coopération bilatérale avec le voisin du sud, le gouvernement américain préfère militariser sa frontière et repousser « la menace » vers son point d'origine. Le deuxième exemple, c'est celui du commerce avec le Canada au nord. Il y a quelques années, lorsqu'un cas de vache folle a été identifié aux États-Unis comme provenant d'un troupeau de vaches canadiennes, la première chose qui a été faite c'est la fermeture de la frontière au bœuf canadien. Pas question encore ici de travailler en collaboration avec le gouvernement canadien et de créer des institutions bilatérales qui pourraient veiller à la protection des consommateurs alimentaires des deux pays. D'ailleurs, même s'il existe déjà des instances multilatérales

de l'ALÉNA pour régler les conflits commerciaux, les Etats-Unis ont pour coutume de faire plaisir à leurs lobbies nationaux et faire fi des règles établies entre les trois membres de l'accord. Le conflit du bois d'œuvre avec le Canada en est un très bon exemple. Bref, il ne faut pas s'attendre à un renouvellement de l'ALÉNA qui aura des airs d'une future « Union Nord-américaine », puisque les Américains ne sont pas chauds à l'idée de mettre leur souveraineté en commun, surtout pas depuis les attentats terroristes de 2001.

Le Canada et le Mexique dans ce contexte ne peuvent pas entretenir de grands espoirs au point de vue trilatéral. Au point de vue bilatéral, toutefois, il y a peut-être de l'espoir, si bien entendu les deux pays sont capables de se distancer de leur puissant voisin et de développer une relation déjà fructueuse au-delà des paramètres existants. Les Etats-Unis ont peut-être conservé une idée ancienne du concept de la souveraineté, mais le Canada a su faire sa place dans le monde selon une autre philosophie. En effet, n'ayant jamais eu le pouvoir coercitif que concède la force militaire pour exercer son influence dans le monde, le Canada s'est développé et a acquis au fil du temps de l'influence au travers des organisations internationales et des régimes multilatéraux. Conscient de ses limites, c'est en adoptant une posture multilatérale sur le plan international que le Canada s'est construit une réputation. Cela en fait un pays plus favorable à la mise en commun de la souveraineté, et ouvre ainsi une porte au Mexique en ce sens. Je ne dis pas ici que le Canada et le Mexique s'en vont ou devraient s'en aller vers une Union Nord-américaine de deux membres, mais bien qu'il serait peut-être possible pour eux d'élargir leur coopération et d'en venir à la création d'institutions bilatérales plus autonomes. Il en sera d'ailleurs question dans la conclusion du présent travail.

La souveraineté étatique telle que comprise en Amérique du Nord n'est peut-être plus aussi nécessaire qu'auparavant pour avoir du succès comme État-nation tant au niveau national qu'au niveau international, et l'Union Européenne en a fait la preuve.¹² C'est pourquoi il sera intéressant d'en voir l'interprétation au sein de la relation Canada-Mexique. Il sera d'abord nécessaire à cet égard de jeter un coup d'œil aux théories des relations internationales contemporaines qui caractérisent le plus la région, de contextualiser le concept de la souveraineté de l'État ainsi que la relation bilatérale.

1.2.2 L'interdépendance complexe

Au moment où la Guerre Froide tire à sa fin et la course aux armements entre le monde libre et le monde soviétique s'évanouit, une nouvelle théorie voit le jour : l'interdépendance complexe. Il s'agit là d'une explication du monde donnée par Robert Keohane et Joseph Nye qui reflète cette nouvelle réalité. Dans leur ouvrage-clé, *Power and Interdependence*,¹³ ils expliquent ce que cette nouvelle théorie implique. L'interdépendance complexe décrit « un monde dans lequel des acteurs autres que les États participent activement à la politique internationale, dans lequel il n'existe pas une hiérarchie claire des problèmes et/ou priorités à traiter, et dans lequel la force n'est plus un instrument effectif. »¹⁴ Si l'on en restait à cette définition, il serait difficile de vraiment s'y fier puisque la réalité de ce début de XXIe siècle n'y correspond pas vraiment. C'est pourquoi il est nécessaire de poursuivre l'analyse de cette théorie à l'aide de ses auteurs, eux qui près d'une décennie plus tard l'ont reprise et actualisée pour en

¹² Keohane, 754.

¹³ Robert O. Keohane et Joseph S. Nye Jr, *Power and Interdependence*. (New York: Harper Collins Publishers, 1989).

¹⁴ Keohane et Nye, 24.

faire un instrument beaucoup plus approprié. Dans un article du *Foreign Affairs* de Septembre/Octobre 1998, Keohane et Nye reprenaient l'interdépendance complexe et la faisaient évoluer au sein d'une nouvelle réalité : la révolution de l'information, ou l'ère de l'information.¹⁵ Il devenait alors important de corriger la définition originale et de réaffirmer le rôle important que joue encore la force militaire dans les relations internationales, tout comme mentionner qu'en matière de politique étrangère, la sécurité était désormais un problème d'envergure qui pouvait éclipser tout autre problème auquel l'État pouvait avoir à faire face. L'absence de hiérarchie des problèmes venait donc d'être évincée, du moins en partie. Voilà une théorie beaucoup plus proche de notre réalité actuelle.

La réalité actuelle est effectivement une réalité beaucoup plus complexe qu'avant la Guerre froide. Reste à savoir jusqu'à quel point l'interdépendance complexe est un outil suffisamment complet pour en faire l'analyse. D'abord, il est vrai que les États doivent maintenant partager la scène internationale avec d'autres acteurs souvent transnationaux qui représentent les intérêts de populations beaucoup plus grandes et beaucoup plus diversifiées. Ensuite, encore aujourd'hui la sécurité est le sujet de l'heure dans le monde occidental et reste à la tête des priorités, sauf qu'au lieu de croire en l'absence d'une hiérarchie pour ce qui est des autres priorités, il serait plus adéquat d'établir deux autres priorités suivant la sécurité de façon immédiate : le commerce, qui aujourd'hui grâce à l'ampleur qu'ont pris les accords de libre-échange est devenu une priorité, surtout ici en Amérique du Nord, et l'immigration, qui est intimement liée non seulement à l'économie des États occidentaux modernes, sinon aussi à leur survie. La

¹⁵ Robert O. Keohane et Joseph S. Nye Jr, "Power and Interdependence in the Information Age." *Foreign Affairs* Vol.77 No.5 (Septembre/Octobre 1998).

hiérarchie s'établirait donc de la manière suivante : la sécurité, le commerce et l'immigration, suivis des autres priorités dans un ordre aléatoire, ou déterminé par un contexte donné. Finalement, la correction apportée à l'importance de la force militaire était essentielle. Encore de nos jours, et plus que jamais dans le contexte actuel de la guerre contre le terrorisme, le poids militaire des nations joue un rôle très important dans les relations entre États. Les Etats-Unis en sont toujours l'exemple le plus concret, eux qui n'ont pas hésité à passer outre le Conseil de Sécurité des Nations Unies lors de la dernière guerre en Irak, usant de leur poids militaire et de l'influence en découlant pour agir sans peur de représailles. Vue de cet angle, l'interdépendance complexe pourrait bel et bien être l'instrument d'analyse de choix dans l'étude des relations Canada-Mexique. Il faudrait toutefois compléter cette théorie pour englober le plus d'éléments possibles décrivant le monde actuel, et c'est ici qu'entre en jeu la théorie de la société de réseaux et de l'Etat de réseaux telle que vue et élaborée par Manuel Castells. Entre autres, elle permettra d'identifier les « autres acteurs » soulignés par l'interdépendance complexe ainsi que d'élaborer un peu plus sur le transnationalisme aussi abordé par Keohane et Nye.

1.2.3 La société de réseaux (*Network Society*) et l'Etat de réseaux (*Network State*)

Le monde actuel ne peut se définir sans faire mention des avancées technologiques et du développement exponentiel des moyens de communication. C'est ici qu'entre en jeu la théorie de la société de réseaux (*network society*) proposée par Manuel Castells. C'est en observant les caractéristiques de l'ère de l'information que

Castells en est venu à cette théorie en 1996,¹⁶ à la même époque où Keohane et Nye actualisaient leur théorie de l'interdépendance complexe. Dès lors, il voyait comment les sociétés étaient de plus en plus organisées autour de réseaux, eux-mêmes créés par la croissance fulgurante des moyens de communication tant au point de vue technologique que des prix de plus en plus accessibles. Pour Castells, ces réseaux étaient devenus des composantes primordiales des sociétés modernes. Non seulement définies par le développement technologique, nos sociétés sont aussi définies par des facteurs culturels, économiques et politiques qui, tous ensemble, constituent un ensemble de réseaux interagissant entre eux et faisant évoluer les sociétés de manière plus ou moins indépendante du pouvoir et de l'ingérence de l'Etat.¹⁷

La société de réseaux ne représente cependant une théorie importante pour le présent travail uniquement que si on fait allusion au concept qui en découle : l'Etat de réseaux (*network state*). Castells poursuit sa réflexion au-delà des limites de la société et propose une version étatique du « réseau ».¹⁸ L'Union Européenne est son exemple de choix de l'Etat de réseaux, puisqu'elle est « essentiellement organisée comme un réseau qui implique la mise en commun et le partage de la souveraineté, plutôt que le transfert de la souveraineté à un niveau supérieur. Ensemble, ses institutions sont le meilleur exemple de l'Etat de réseaux. »¹⁹ Toujours selon lui, la caractéristique principale de cet Etat de réseaux est précisément le partage de la souveraineté, et le fait que malgré ce partage, une attention particulière est accordée à la protection du nationalisme, de

¹⁶ Manuel Castells, *The Rise of the Network Society – The Information Age: Economy, Society and Culture Volume 1* (Cambridge, MA; Oxford, UK: Blackwell Publishers, 1996).

¹⁷ “Network Society”, sur le site http://en.wikipedia.org/wiki/Network_society (consulté le 9 avril 2007).

¹⁸ Manuel Castells, “European unification in the era of the network state.” Extrait du troisième volume de son livre *The End of the Millennium*, 2nd édition. Oxford, UK and Malden, USA: Blackwell Publishers, 2000. Edité pour openDemocracy par Rosemary Bechlar (11 décembre 2001), <http://www.openDemocracy.net> (consulté le 9 avril 2007).

¹⁹ Castells, 5.

l'identité des nations conformant l'entité supérieure, ici l'Union Européenne. En effet, les Etats-nations demeurent essentiels au succès de l'Etat de réseaux.²⁰ Une autre condition essentielle est un dérivé de la caractéristique principale, i.e. le multilatéralisme, un multilatéralisme qui se doit de ne pas imposer la position d'un membre plus que l'autre, et pour ce, de respecter des règles de procédure préétablies.²¹ Bref, on ne parle pas ici des Nations Unies et du Conseil de Sécurité dirigé par ses cinq membres permanents. Bien au contraire, il s'agit plutôt de construire un réseau d'institutions internationales et d'organisations supranationales qui ne seront pas le reflet de la position d'une petite partie des membres, sinon de leur ensemble, et qui auront pour objectif de relever les défis de la mondialisation auxquels tous sont confrontés.²² Bien entendu, on parle ici du cas de l'Union Européenne ou d'une éventuelle communauté internationale plus unie. Reste à voir de quelle façon on pourrait transposer cette théorie au niveau régional.

D'abord, comme le mentionne Robert Keohane, pour plus d'une raison peut-on dire que l'UE est bel et bien un modèle, il est cependant plutôt inconcevable qu'il soit reproduit intégralement autre part dans le monde. Il s'agit plus d'un exemple à suivre et duquel s'inspirer en ce qui a trait à son développement institutionnel, à son multilatéralisme égalitaire.²³ L'Amérique du Nord n'arrivera probablement jamais à ce niveau d'intégration dans un futur proche, du moins tant et aussi longtemps que les Etats-Unis seront adeptes du concept de la « souveraineté externe ». Le Canada et le Mexique, quant à eux, n'auront pas beaucoup d'options s'ils mettent de côté leur puissant voisin, ou s'ils sont mis de côté par ce dernier. S'inspirant de la théorie de l'Etat de réseaux, rien ne

²⁰ Castells, 4-5.

²¹ Manuel Castells, "Global Governance and Global Politics." *PS: Political Science & Politics* (January 2005), 15.

²² Castells, 11.

²³ Keohane, 753.

les empêcherait toutefois de former peu à peu un réseau interétatique parallèle à partir duquel des institutions et organisations bilatérales pourraient être créées dans le but de relever les défis de la mondialisation et/ou de la régionalisation auxquels les deux pays sont confrontés. Il serait question d'un multilatéralisme à moindre échelle, certes, que celui de l'UE, mais encore un pas en avant vers une meilleure compréhension de la réalité actuelle et une meilleure stratégie pour y faire face. Les prochains chapitres tenteront d'analyser la faisabilité d'une telle entreprise.

Parmi les auteurs qui appuient la théorie de Manuel Castells, on retrouve notamment Peter Koehn et James Rosenau, eux qui réaffirment l'importance des réseaux dans le monde actuel et plus précisément l'importance des réseaux transnationaux.²⁴ Ils reprennent également le concept d'interdépendance complexe, qui selon eux représente la source d'une variété de problématiques contemporaines auxquelles il faut faire face. Entre autres, il existe trois facteurs pouvant aider les Etats à relever ce défi, le tout incluant le rôle primordial des réseaux. Premièrement, il est nécessaire d'établir des liens transnationaux qui mettront en valeur des intérêts communs, et surtout le fait qu'en collaborant, les membres de toutes les parties en obtiendront vraisemblablement des avantages. Deuxièmement, il est important d'établir des partenariats qui pourront satisfaire tant les besoins que les objectifs des membres, encore ici ne laissant pas de place à l'exclusion de l'un d'eux. Enfin, une autre stratégie consiste à favoriser les échanges professionnels, les échanges de compétences entre spécialistes de chaque Etat, leur collaboration créant ainsi d'autres réseaux qui pourront à leur tour contribuer à la

²⁴ Peter H. Koehn et James N. Rosenau, "Transnational Competence in an Emergent Epoch." *International Studies Perspectives* 3 (2002), 106.

résolution de problèmes communs par l'entremise d'un enrichissement mutuel.²⁵ L'Amérique du Nord a-t-elle entamé ce processus ? Sinon, est-elle prête pour ce type de rapprochement ? Et qu'en est-il du Canada et du Mexique ? Il s'agit de questions auxquelles il faudra inévitablement répondre si l'on veut mieux comprendre le processus d'intégration régional en cours et si on veut réellement discuter du potentiel d'une relation bilatérale Canada-Mexique dans le contexte actuel.

1.2.4 Le concept de gouvernance internationale

Pour faire suite à la discussion antérieure au sujet de la souveraineté, de l'interdépendance et de l'Etat de réseaux, il faut absolument faire ressortir un autre concept qui a été partiellement effleuré : celui de la gouvernance internationale, auquel on fait aussi référence parfois comme étant la gouvernance globale. Avant de définir la gouvernance internationale, il est important d'en mentionner l'origine, la « gouvernance », que Rosenau définissait en 1992 comme étant « un phénomène plus englobant que le gouvernement. Elle englobe les institutions gouvernementales, mais elle inclut aussi les mécanismes informels, non gouvernementaux par l'entremise desquels les personnes et les organisations exercent de l'influence pour aller de l'avant, satisfaire leurs besoins, et atteindre leurs objectifs respectifs. »²⁶ La gouvernance est un phénomène qui s'observe non seulement à l'intérieur même des frontières d'un Etat, sinon aussi au-delà des frontières, phénomène qui s'est d'ailleurs amplifié et multiplié au cours des dernières décennies, Rosenau allant jusqu'à dire qu'on a été témoins (et on le sera

²⁵ Koehn et Rosenau, 107-8.

²⁶ James N. Rosenau, "Governance, Order, and Change in World Politics," dans James N. Rosenau et Ernst-Otto Czempiel (eds.), *Governance Without Government: Order and Change in World Politics* (New York: Cambridge University Press, 1992), 4. (Définition traduite de l'anglais.)

vraisemblablement encore) de sa prolifération.²⁷ C'est là que fait aussi son apparition le concept de gouvernance internationale, ou globale, qui ne fait pas référence à la formation d'un gouvernement mondial, comme certains pourraient le penser, mais plutôt à l'interaction qui existe entre les « sphères d'autorité »²⁸ créées par ce phénomène sur la scène internationale.²⁹ La gouvernance internationale peut aussi être perçue comme étant « la fabrication ou la gérance des relations souvent hiérarchisées et règlementées dans le système international, par l'entremise d'institutions et suivant des normes pré-établies, ayant pour effet le conditionnement d'une certaine façon de penser ou d'agir des acteurs étatiques et non étatiques. »³⁰ En termes plus simples, il s'agit d'une description du système international actuel, qui regroupe désormais non seulement des Etats, mais aussi une panoplie d'autres acteurs (comme discuté dans ce même chapitre) qui agissent selon des règles pré-établies et acceptées par tous, et qui exercent un certain pouvoir ou une certaine influence dans un contexte donné.

La gouvernance internationale vient alors englobé les concepts d'interdépendance complexe et d'Etat de réseaux des sous-sections précédentes, et présente un contexte encore plus favorable à l'établissement d'une relation Canada-Mexique plus profonde. Pourquoi ? Tout simplement parce que l'Amérique du Nord est un exemple de gouvernance internationale, qui regroupe des acteurs de toutes sortes en

²⁷ James N. Rosenau, "The Governance of Frangmentation: Neither a World Republic Nor a Global Interstate System," un article préparé dans le cadre d'une présentation au Congrès de l'International Political Science Association, Québec, 1-5 août 2000, 9.

²⁸ Les sphères d'autorité sont représentées au niveau local, national et international par différentes entités. Entre autres, des réseaux de défense des droits de groupes spécifiques, des entreprises multinationales, des organisations non gouvernementales, etc. Voir James N. Rosenau, "Governing the Ungovernable: The Challenge of a Global Disaggregation of Authority," un article préparé dans le cadre d'une présentation à la conférence annuelle de l'International Society for New Institutional Economics, Tucson, Arizona (30 sept.- 3 oct. 2004), 1-2.

²⁹ Rosenau, "Governing the Ungovernable: The Challenge of a Global Disaggregation of Authority," 13.

³⁰ James C. Hsiung, "Anarchy, Hierarchy, and Actio Popularis: An International Governance Perspective," un article préparé dans le cadre d'une présentation pour la réunion annuelle de l'International Studies Association, Montréal, Canada, 19 avril 2004, 2.

un système complexe, et que le Canada et le Mexique pourraient s'en inspirer pour créer un nouvel espace de gouvernance internationale formé uniquement par eux, et ainsi en tirer des bénéfices particuliers à leur réalité respective. Le développement et le potentiel d'une telle initiative pourraient cependant être assujettis au poids hégémonique de leur puissant voisin, ce qui doit aussi être considéré.

1.3 L'hégémonie américaine

« *High on the global agenda by fall 2002 was the declared intention of the most powerful state in history to maintain its hegemony through the threat or use of military force, the dimension of power in which it reigns supreme.* »³¹ L'hégémonie américaine n'est effectivement pas morte avec la fin de la Guerre froide. Bien au contraire, depuis lors, avant même la guerre au terrorisme à laquelle Chomsky fait référence, l'Amérique a fait son possible pour s'assurer d'accomplir sa mission historique et de transformer l'ordre mondial à sa guise afin d'assurer la continuité de sa propre dominance,³² et ce pas seulement au point de vue de l'usage de la force. En effet, l'hégémonie, qu'on peut définir comme « la suprématie d'un peuple, d'un État, lui assurant le contrôle plus ou moins direct d'un grand nombre de territoires »³³, s'exprime aussi au point de vue économique. Durant les années 1990, les Etats-Unis se sont assurés de redéfinir le système économique mondial et régional par la création de l'Organisation Mondiale du Commerce et la concrétisation de l'ALÉNA, en imposant leurs propres standards légaux

³¹ Noam Chomsky, *Hegemony or survival: America's quest for global dominance* (New York: Metropolitan Books, 2003), 11.

³² Andrew J. Bacevich, *American Empire: The Realities and Consequences of U.S. Diplomacy* (Cambridge: Harvard University Press, 2003), 215.

³³ "Hégémonie", définition du dictionnaire en ligne de l'Académie française, <http://www.academie-francaise.fr/dictionnaire/index.html> (consulté le 24 avril 2008).

grâce à des normes, règles et institutions qui allaient désormais réduire la marge de manoeuvre (et par conséquent l'autonomie) des pays membres et maintenant sous « contrôle » du système américain.³⁴ Au niveau régional, avec l'ALÉNA, cela s'est traduit par une dépendance économique accrue du Canada et du Mexique sur l'économie américaine. Ainsi, lors des conflits commerciaux opposants les Etats-Unis et l'un ou l'autre des partenaires, le gouvernement américain avait acquis un poids politique encore plus important, le pouvoir de menacer ses partenaires sans avoir à en venir au consensus, l'ALÉNA s'étant transformé en un mécanisme de *soft power*,³⁵ contraignant le Canada et le Mexique à céder devant le poids hégémonique de leur puissant voisin. Cette dynamique sera analysée dans le chapitre deuxième, de façon à déterminer si cette expression de l'hégémonie américaine dans le contexte régional aura ou aurait des répercussions sur le développement de la relation bilatérale entre le Canada et le Mexique.

1.4 La relation bilatérale en perspective

L'Amérique du Nord est une région qui aujourd'hui ne peut échapper à une conception « externe » de la souveraineté. La guerre au nouvel ennemi des Etats-Unis oblige le gouvernement américain à penser en fonction de la protection de ses frontières terrestres, aériennes et maritimes, ce qui implique inévitablement l'inclusion (pas nécessairement volontaire) des deux voisins immédiats, le Canada et le Mexique. Le Partenariat pour la Sécurité et la Prospérité établi entre les trois nations en est son

³⁴ Stephen Clarkson, "Canada and NAFTA in the Emerging Global Order", un article présenté à la conférence sur "NAFTA and the Future of North America: Trilateral Perspectives on Governance, Economic Development and Labour," University of Toronto, 7 février 2005, 8.

³⁵ Isidro Morales, *Post-NAFTA North America - Reshaping the Economic and Political Governance of a Changing Region* (New York: Palgrave Macmillan, 2008), 21.

expression la plus récente et tangible. Dans ce cadre, il est difficile de croire qu'un jour on pourra « mettre en commun » notre souveraineté au plan trilatéral, du moins pas avant la fin de la guerre au terrorisme, qui, disons-le, est loin d'en tirer à sa fin. Comme je l'ai mentionné ci-haut, il existe peut-être la possibilité d'entamer ce projet entre le Canada et le Mexique, pour commencer, sur la base de la coopération déjà existante entre les deux pays et s'inspirant de la souveraineté « mise en commun » du modèle européen. Evidemment, plusieurs défis devront être relevés et plusieurs obstacles devront être surmontés pour assurer le succès d'une telle initiative, la volonté politique se trouvant au premier rang. Jusqu'où les deux gouvernements seraient-ils prêts à aller ? Le concept de « souveraineté externe » auquel ils sont habitués sera-t-il plus fort que leur désir d'aller plus loin ?

Pour ce qui est des théories des relations internationales qui expliquent le mieux le monde actuel, il sera nécessaire de démontrer jusqu'à quel point le Canada et le Mexique s'y rattachent ou pourront s'y rattacher. L'interdépendance complexe est certes une théorie importante et jusqu'à ce jour qui peut être défendue, mais il est aussi nécessaire de la combiner à la théorie des réseaux de Castells. Les deux théories sont d'ailleurs reprises par Koehn et Rosenau, comme nous l'avons vu plus haut, et forment une explication plus que soutenue du monde actuel et de ces processus d'intégration qui, rappelons-le, sont en développement sur plusieurs échelles dans différentes régions du monde. On doit aussi ajouter à cela l'existence de la gouvernance internationale, un système complexe dans lequel entre non seulement l'Amérique du Nord, mais aussi une Alliance Canada-Mexique ainsi que ses retombées potentielles en matière de coopération. Avant d'entamer l'analyse plus spécifique du potentiel canado-mexicain, il sera d'abord

question dans le chapitre deuxième d'un bilan du processus d'intégration nord-américaine. Il s'agira d'en faire l'analyse à l'aide des théories mentionnées ici, et d'évaluer les conséquences de ce processus sur le Canada et le Mexique et en quoi l'intégration régionale affectera l'approfondissement de leur relation bilatérale, en pensant notamment à l'influence hégémonique américaine, qui ne peut être mise de côté.